

Prêt Régional de Revitalisation Hauts-de-France

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

- Le Prêt Régional de Revitalisation Hauts-de-France soutient les projets de développement créateurs d'emploi des entreprises des Hauts-de-France. Ce prêt est mis en oeuvre par Bpifrance, en partenariat avec le Conseil Régional Hauts-de-France.
- Sont éligibles à ce prêt les PME et les entreprises de taille intermédiaire indépendantes, créées depuis plus de 3 ans et les entreprises de 10 à 500 salariés, dès lors qu'elles ne sont pas détenues par un groupe de plus de 5 000 salariés, implantées ou s'implantant dans ladite Région.
- Le prêt finance les projets suivants :
 - le développement de l'activité,
 - la reprise d'établissement,
 - le changement fondamental de procédé de production,
 - la diversification de la production,
 - ou le renforcement du fonds de roulement.

Montant de l'aide

- Le montant du Prêt Régional de Revitalisation Hauts-de-France est compris entre 10 000 € et 400 000 €, dans la limite des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 5000 salariés.
- Effectif d'au moins 10 salariés et de moins de 500 salariés.
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › Situation financière saine

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr